

# ARRETE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES**

31470

## ARRETE MUNICIPAL N°75/2026 PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES POUR OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS

Le Maire de la commune de SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L.3321-1, L.3334-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 du code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 modifié par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2011

Vu la requête présentée par Mme BERGES Marie-Christine, Secrétaire de l'association « Les Fidésades en Savès », en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture temporaire de débit de boissons de 1ère catégorie à l'occasion du Vide Grenier.

### ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame BERGES Marie-Christine, Secrétaire de l'association « Les Fidésades en Savès », est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1ère catégorie à l'occasion du Vide Grenier devant la salle de la Halle.

**Article 2** : Ce débit de boissons pourra fonctionner le **vendredi 8 mai 2026 de 6h00 à 18h00**.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys,
- A Madame BERGES Marie-Christine, Secrétaire de l'association « Les Fidésades en Savès ».

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES,  
Le 16 avril 2026

Pour Le Maire,  
L'adjoint délégué  
Franck FELDMANN

